

**PROTOCOLE SANITAIRE – COVID -19**  
**2020-2021**  
**LYCEE BLAISE PASCAL - BRIE COMTE ROBERT**  
**APPLICABLE A COMPTER DU**  
**JEUDI 12 NOVEMBRE 2020**

Ce protocole s'appuie sur le protocole émis par le Ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports de Novembre 2020 et de la décision ministérielle du 5 novembre 2020.  
Il sera mis en place pour le 12 novembre 2020 dans notre Lycée.

Le protocole repose sur cinq fondamentaux :

- **La distanciation physique si elle est possible**
- **L'application des gestes barrière**
- **La limitation du brassage des élèves**
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **La formation, l'information et la communication**

**I. Préparation des locaux et des personnels avant le retour des élèves :**

**A. L'organisation des locaux :**

- Nettoyage et désinfection journaliers des locaux avec du virucide par les équipes de la région Ile de France avant l'arrivée des élèves dès 6h30.
- Affichage des gestes barrière et du protocole sanitaire dans les locaux du lycée.
- Pour le déplacement dans le lycée, les marquages au sol à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement seront utilisés dès publication du présent protocole et jusqu'à nouvel ordre :
  - Les élèves et les personnels utiliseront :
    - l'escalier C (au fond des salles 004) pour la montée dans les étages
    - l'escalier B (au milieu du couloir) pour la descente dans les étages
- Mise à disposition de distributeurs de gel hydro alcoolique dans certaines zones :
  - Entrée des personnels ATTEE
  - Entrée des autres personnels
  - Entrée des élèves et personnes extérieures
  - Réfectoire personnels agents, administratifs et de vie scolaire
  - bureau de la Psychologue Éducation Nationale
  - salle des professeurs

- à l'infirmierie
  - à la loge
  - à la vie scolaire
  - vestiaires des ATTEE du service général et au SRH
  - au CDI
  - à l'entrée de la restauration côté élèves
  - dans chaque salle de cours (livraison des flacons le 6 novembre)
- protocole pour la lingerie des ATTEE est mis en place : une séparation stricte dans le temps entre le traitement des vêtements sales et le linge propre : méthode HACCP.

#### B. La formation et l'information :

- des personnels :

- Réunion de formation et d'information des agents de la région Ile de France sur les protocoles applicables suite à la covid -19.
- Information donnée aux différents personnels sur le protocole renforcé applicable et sur les équipements de protection mis à leur disposition (visières, plexiglas installés dans les bureaux recevant du public, masques...) par mail via l'ENT.
- Masques aux élèves : La région Ile de France a fourni des masques lavables aux élèves. Un réapprovisionnement du stock Etat (pour les élèves en situation de précarité) et du stock région (2 masques lavables par élève) sera réalisé durant la semaine du 9 au 13 novembre 2020.
- Masques aux personnels de l'Education Nationale : les personnels ont reçu 4 masques lavables 10 fois, fournis par l'Education Nationale et 2 masques lavables par la région IDF. Un réapprovisionnement du stock état sera réalisé durant la semaine du 9 au 13 novembre 2020.
- Masques aux personnels de la région Ile de France : la région fournit des masques jetables à ses personnels. Un réapprovisionnement du stock état sera réalisé durant la semaine du 9 au 13 novembre 2020.
- Les infirmières ont reçu des masques FFP2 et des sur blouses, fournis par l'Education Nationale.
- Les personnels vulnérables, s'étant déclarées auprès de l'infirmière du lycée, sont dotées de masques FFP2 sur les fonds propres de l'établissement.

- Des élèves :

- Le protocole sanitaire renforcé sera mis en ligne dans les actualités sur l'ENT, sur le site du Lycée et il fera l'objet d'un envoi par mail à tous les parents et tous les élèves via l'ENT.
- Les élèves doivent être masqués aux abords et dans l'établissement, que ce soit à l'intérieur des locaux ou sur les parties extérieures. Une actualité est mise en ligne sur l'ENT et le site du Lycée.
- Par arrêté préfectoral, le port du masque est obligatoire sur la totalité du territoire de la Seine et Marne du 30.10 au 01.12.20 inclus.

### C. L'organisation des cours :

- Le public accueilli dans l'établissement :
  - Le public accueilli : Tous les élèves du Lycée sont accueillis **par groupe en présentiel un jour sur deux selon le calendrier quinzaine A/B.**
  - Les élèves non accueillis travailleront en autonomie.

## II. Organisation en présence des élèves :

### A. Entretien des locaux et matériels :

L'équipe des Agents Territoriaux Techniques des Etablissements d'Enseignement (ATTEE) assure l'entretien des locaux et matériels en J ou J-1 selon l'occupation des salles :

- Les salles seront aérées 15 minutes au minimum et toutes les 2 heures au maximum : les fenêtres seront ouvertes par le professeur utilisant la salle à chaque fin d'heure de cours.
- Les salles seront nettoyées et désinfectées 1 fois par jour minimum.
- Les sanitaires et les points de contact fréquemment touchés seront nettoyés et désinfectés 2 fois par jour minimum.
- Les sacs poubelle seront changés journalièrement.

### B. L'accueil des élèves à la grille :

- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C au moins), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.
- Les élèves devront être masqués aux abords de l'établissement et dans le lycée que ce soit dans les locaux ou dans les extérieurs.
- Un accueil différé des élèves, n'est pas envisageable en raison des horaires des transports scolaires non modifiés.
- Les élèves devront se désinfecter obligatoirement les mains à l'entrée du lycée avec le gel hydro alcoolique mis à disposition dans le SAS d'entrée.
- Il est vivement recommandé de prévoir :
  - un paquet de mouchoirs jetables
  - une bouteille d'eau

### C. Le déplacement dans le lycée :

- Lors des déplacements au sein du lycée, le fléchage au sol (extérieur et intérieur) sera utilisé jusqu'à nouvel ordre :
  - Rappel :
    - Les élèves et les personnels utiliseront :
      - l'escalier C (au fond des salles 004) pour la montée dans les étages
      - l'escalier B (au milieu du couloir) pour la descente dans les étages

### D. L'organisation dans la salle :

- Les élèves devront être masqués correctement.
- Le prêt de matériel est autorisé.
- Les élèves devront s'asseoir en respectant la distanciation physique (1 élève par table bi-places, 1m entre chaque élève)

### E. La cour de récréation ou le Hall :

- L'utilisation des bancs est autorisée.

### F. Les cours d'EPS :

- Lors des cours d'EPS, les élèves pourront ne pas être masqués lors des pratiques sportives. Dès lors que la pratique est interrompue (observations, arbitrage, etc.), les élèves devront remettre leurs masques.
- En cas de besoin, le matériel sportif sera doublé pour permettre un intervalle de 24h entre deux utilisations.
- L'Association sportive est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

### G. Les toilettes :

- En entrant et en sortant des toilettes, l'élève devra se laver les mains.
- Contrôle régulier des consommables (savon et essuie mains jetables) par les ATTEE.
- Désinfection des toilettes 2 fois par jour : le matin avant 8H00 et entre 15h30 et 16h00.

### H. Le service de restauration :

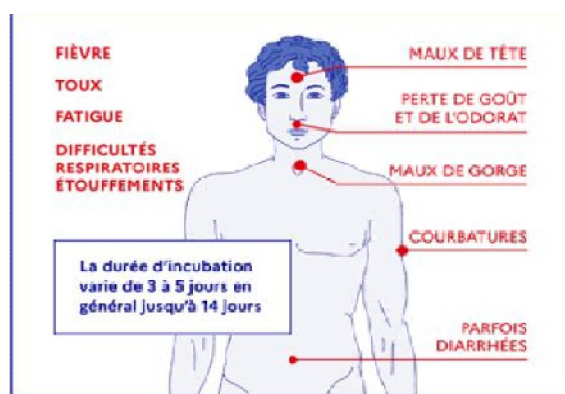
- Le service de restauration et d'hébergement (SRH) accueille tous les élèves demi-pensionnaires.
- Afin de respecter la distanciation physique dans les réfectoires et la file d'attente aux self :
  - il est demandé aux élèves demi-pensionnaires de respecter une chaise occupée sur deux en quiconce.
  - Il est demandé aux élèves demi-pensionnaires de se tenir en file indienne durant l'attente aux self avec 1 m de distance entre eux.

- Les brocs d'eau ne seront plus à disposition des convives : il est demandé aux convives de se lever de table masqués avec leur verre, afin de prendre de l'eau aux fontaines à eau. Des distributeurs de gel sont à disposition au-dessus des fontaines, afin de se désinfecter les mains avant d'appuyer sur le bouton de la fontaine.
- Les dessus de tables et chaises seront désinfectés entre chaque service.
- Les salad'bars et les tables de tri ne seront plus utilisés.

### III. Gestion d'un cas suspect :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.



#### A. En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

##### 1. Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/ responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

- f. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid -19 ou du médecin de l'éducation nationale.

**2. En cas de test positif :**

- a. Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.  
b. Information de la communauté éducative.

**B. En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :**

**1. En cas de symptômes faisant penser à la COVID-19 avant la prise de service :**

- a. ne pas se rendre sur le lieu de travail  
b. informer sa hiérarchie  
c. contacter sans délai son médecin traitant qui décidera si un test de dépistage est nécessaire et donnera un avis sur la reprise du travail  
d. Transmettre à sa hiérarchie le certificat médical d'isolement du médecin avec mention d'une date de fin

**2. En cas de symptômes faisant penser au COVID-19 pendant le service :**

- a. S'isoler immédiatement et veiller strictement au respect de la distanciation physique  
b. Mettre un masque  
c. Prévenir sa hiérarchie  
d. Rentrer chez soi sans délai si son état le permet  
e. Demander l'appel du 15 si les symptômes sont sévères

**3. En cas de test positif :**

- a. Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.  
b. La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.  
c. Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveaux ou du lycée pourront être prises par ces dernières.  
d. Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.  
e. Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.